

# Structure

## Les membres

Est membre toute personne ou institution qui soutient les objectifs de l'association et s'acquitte de la cotisation annuelle. Parmi les membres collectifs on trouve notamment des paroisses, des congrégations religieuses, des syndicats, des organisations non-gouvernementales et des partis politiques.

## Le comité

Le comité est l'organe exécutif de l'association. Il est responsable de la réalisation des buts de l'association. Le comité est composé de minimum 5 membres, élus lors de l'Assemblée Générale (AG) et ceci pour une année. La réélection est possible. Les compétences du comité sont d'élaborer les lignes directrices de l'association et les soumettre à l'AG. En outre, il représente également l'association à l'extérieur.

### **Les membres du comité 2016/2017**

Euro De Ornelas, Président

Marie-Paule Bugnon

Sascha Moore Boffi

Flavia Juri

Nadège Morandi

Cléa Gurtner

# **Les collaborateurs et collaboratrices**

Caroline Meraldi et Alexandra Ilic, juristes, sont chargées de mettre en oeuvre des plans d'action afin d'atteindre les objectifs que l'association s'est fixés. Elles assument le service de consultation juridique et sociale relatif aux procédures de droit des étrangers.

Angie Labbé s'occupe des tâches administratives, de la réception et des dossiers d'affiliation à une assurance maladie pour les personnes sans titre de séjour.

Les collaborateurs et collaboratrices participent d'office au comité et ont une voix consultative.